

DJSR nº 290/2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 17,

Vu l'article 15 du règlement intérieur d'Université Côte d'Azur 3ème partie,

Vu la proposition des instances de l'EUR CREATES concernant la nomination du Directeur, en date du 23/11/2020,

Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,

Vu l'avis du COPIL d'Université Côte d'Azur, en date du 7 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1:

M. Jean-Paul AUBERT est nommé directeur de l'Ecole Universitaire de Recherche CREATES.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera affiché dans les locaux de l'EUR CREATES et publié sur le site internet de l'établissement.

ARTICLE 3:

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'UCA est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 8 décembre 2020

Le Président d'Université Côte d'Azur.

Jeanick BRISSWALTER

Copie : M. Le Recteur Intéressé